

Projet de loi

relatif à l'aménagement du boulevard Raiffeisen et du boulevard Kockelscheuer.

Avis du Conseil d'Etat

(29 juin 2010)

En date du 26 avril 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Au texte du projet étaient joints un document contenant l'exposé des motifs, les plans ainsi que le devis récapitulatif des travaux et des commentaires concernant le projet de construction.

*

Le projet de loi sous avis se propose d'autoriser le Gouvernement à faire procéder à l'aménagement du boulevard Raiffeisen et du boulevard Kockelscheuer. Le coût de ces aménagements ne devra pas dépasser le montant de 70,29 millions d'euros, et sera à imputer sur les crédits du Fonds des routes.

Les constructions devront permettre de mieux réguler le trafic dans cette zone du ban de Gasperich et de desservir la nouvelle zone d'activité, le Lycée Vauban et le nouveau Centre d'intervention de la Ville de Luxembourg.

Le projet, dans son article 4, déclare les travaux en question d'utilité publique.

Selon les auteurs du projet, il a été convenu entre parties que la Ville de Luxembourg assure la gestion des emprises sur les terrains à urbaniser. La plupart de ces terrains appartiennent, soit à l'Etat et à la Ville de Luxembourg, soit à un investisseur privé.

D'autres parcelles le long du boulevard Kockelscheuer restent à acquérir afin de pouvoir respecter le tracé projeté. Le prix de ces terrains ainsi que le coût de l'acquisition des emprises ne sont pas compris dans le devis récapitulatif à la base de ce projet de loi de financement.

*

Le libellé des quatre articles ne donnant pas lieu à observation, le Conseil d'Etat peut marquer son accord avec le projet de loi sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 29 juin 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder